ABORNO INFORMATIQUE

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS
75014PARIS

RCS PARIS 898 125 976

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

L'an deux mille vingt-cinq le 31 juillet à 18 heures

Les associés de la société ABORNO INFORMATIQUE, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège est à 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 898 125 976 se sont réunis audit siège sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception

L'assemblée est présidée par M. CHOWDHURY Adnan Ahmed gérant associé unique

Le président constate que sont présent

M.CHOWDHURY Adnan Ahmed , *possédant* 100 parts.

SIOT TOTAL 100 parts

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le président :

- les accusés de réception des lettres de convocation,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée,

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de la présente déclaration.

Le président déclare que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024

Lecture est donnée du rapport de la gérance

Première résolution :

L'assemblée des associés approuve le rapport de gestion de la gérance et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et donne à la gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée des associés décide le report à nouveau d'un déficit pour un montant de 12 145 euros de l'exercice 2024 et décide de continuer l'activité malgré la perte constatée plus que la moitié de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont donnés à gérant pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Fait à PARIS, le 31/07/2025



Le gérant Les 'associés

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise ABORNO INFORMATIQUE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS

SIREN 8 9 8 1 2 5 9 7 6

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

Exercice N clos le 31 12 2024

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	2 300	042	2 300
	Total I (5)	044	2 300	048	2 300
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) — Autres* (3)	072	4 325	074	4 325
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	159	086	159
	Charges constatées d'avance*	092		094	
	Total II	096	4 483	098	4 483
	Total général (I + II)	110	6 783	112	6 783

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	
	Report à nouveau	134	(10 147)
	Résultat de l'exercice	136	(12 145)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(21 292)
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169)	172	25 730
	Comptes courants d'associés	173	2 345
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	28 075
	Total général (I + II + III)	180	6 783

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d' un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Certificate confirmer Adm.

© Sage

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: ABORNO INFORMATIQUE — Néant ☐*

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 — Exercice N clos le 31/12/2024

A — RÉSULTAT COMPTABLE

						N
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services*		217		218	26 301
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	26 301
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier ..... - immobilier : .....)					242	20 368
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	151	244	151
	Rémunérations du personnel*					250	17 736
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	191
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)			255		254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	38 446
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(12 145)
	Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	
	Produits exceptionnels (IV)						290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
	Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)							310	(12 145)

B — RÉSULTAT FISCAL

						N	
	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312		314	12 145
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles*				322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quindecies A	181			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers: Créance report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655		350	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648			
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	352	354	12 145
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables :* 10 147 ..... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1 Déficit col. 2	370	372	

Certificat confirmer

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - RÉINTÉGRATIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABORNO INFORMATIQUE

Divers à réintégrer	Montant

Certificate confirmed

© Sage

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) **N° 2033-B-SD**
RÉSULTAT FISCAL - DÉDUCTIONS
Détail du poste "Divers"

Désignation de l'entreprise ABORNO INFORMATIQUE

Divers à déduire	Montant

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABORNO INFORMATIQUE — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	2 300	482		484		486	2 300	
TOTAL		490	2 300	492		494		496	2 300	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19% ⑥	Long terme : 15% ou 12,8% p	Long terme : 0% ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)		579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Certificate confirmer Adm.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D-SD2025

Désignation de l'entreprise : ABORNO INFORMATIQUE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			10 147
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983			
Déficits reportables	984			10 147
Déficits de l'exercice	860			12 145
Total des déficits restant à reporter	870			22 292

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certificate confirmed
Adam.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5 DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABORNO INFORMATIQUE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012024 et clos le : 31122024 — Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	2
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	26 301
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	26 301

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	5 968
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	5 968

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée : TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	20 333

V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	20 333

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	26 301
Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024 du 160	au	
Date de cessation	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

Certificate confirmer

© Sage

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** N° 2033-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 SIREN 898 125 976

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABORNO INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 225 RUE DE TOLBIAC

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille HOSSAIN Prénom(s) AWLAD

Nom d'usage % de détention 50 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 87 Voie RUE JEAN JAURES

Code Postal 94800 Commune VILLEJUIF Pays

Titre (2) M Nom de famille PEPARE Prénom(s) SAYEM MIAH

Nom d'usage % de détention 50 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 110 Voie RUE JEAN JAURES

Code Postal 94800 Commune VILLEJUIF Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certificate confirmer.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

(1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN 898125976

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABORNO INFORMATIQUE

ADRESSE (voie) 225 RUE DE TOLBIAC

CODE POSTAL 75013 VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Certificate confirmer
Abw.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
ABORNO INFORMATIQUE 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS	225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS
SIRET 89812597600016	
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées : TELEPHONIE ET INFORMATIQUE — Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	12 145
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
Autres PV imposables à 19%		PV à long termeimposables à 0%			

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Autres dispositifs ☐
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) : — Plus-values exonérées relevant du taux de 15% :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé EBP

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Cabinet ECO CONSEIL 58 RUE RAMEY 75018 PARIS *Tél :* 0142515957
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	**Identité du déclarant :**
CGA ☐ *Viseur conventionné* ☐ *N° d'agrément CGA*	Date : 11072025 Lieu : PARIS Qualité : GERANT Nom du signataire : M BEPARE SAYEM MIAH

© Sage

Certificate Confirmer Adm.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD (2025)

Si déposé néant, cochez la case ☐

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	*a*		payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					*d*	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					*e*	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					*j*	
Montant des revenus répartis (5)					***Total (a à h)***	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	 Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires 7	 Remboursements 8

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Sage

Certificate confirmr

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2036 *bis-SD*
(2025)

Timbre à date du service

Formulaire obligatoire
(article 261 B du
Code général des impôts)

DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.

EXERCICE OUVERT LE 01012024 **ET CLOS LE** 31122024

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Société à responsabilité limitée ABORNO INFO 225 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 11072025

Signature, Adnan Ahmed chowdhury

Nom et qualité du signataire

© Sage

Les montants sont arrondis à l'euro le plus proche, explications au recto.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ASSOCIÉS			ÉTAT DÉTAILLÉ DES DÉPENSES RÉPARTIES ENTRE LES ASSOCIÉS											
Dépenses communes dont le remboursement est exonéré de TVA	Nombre de parts	NOM, PRÉNOMS PROFESSION LIEU PRINCIPAL D'EXERCICE DE LA PROFESSION	Achats	CHARGES EXTERNES					Impôts taxes et versements assimilés	CHARGES DE PERSONNEL			Charges financières	Amortissements	Total par associé
				Locations mobilières ou immobilières	Charges locatives et de copropriété	Entretien et réparations	Transports de biens	Autres charges externes		Rémunérations		Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance			
										Salaires et appointements	Congés payés				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
		REPORTS ÉVENTUELS.....													
		← TOTAL PAR COLONNE →													

Si le nombre de cadres est insuffisant joindre un état de même modèle et reporter les totaux dans le dernier des cadres ci-dessus.

Certificate confirmer